

BUREAU du lundi 12 février 2018

BOURG-EN-BRESSE - Communauté d'Agglomération (3 Avenue d'Arsonval)

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Présents : Jean-François DEBAT, Michel BRUNET, Monique WIEL, Bernard PERRET, Jean-Pierre ROCHE, Jean-Luc LUEZ, Daniel ROUSSET, Jean-Yves FLOCHON, Guillaume FAUVET, Aimé NICOLIER, Christian CHANEL, Claudie SAINT-ANDRE, Eric THOMAS, Yves CRISTIN, Bruno RAFFIN, Isabelle MAISTRE, Yves BOUILLOUX, Alain BONTEMPS, Thierry MOIROUX, Alain BINARD

Excusés : Michel FONTAINE, Alain GESTAS, Sylviane CHENE, Walter MARTIN, Virginie GRIGNOLA-BERNARD

Secrétaire de Séance : Isabelle MAISTRE

Par convocation en date du 06 février 2018, l'ordre du jour est le suivant :

DECISIONS DE GESTION* :

Développement Durable, Environnement, Eau et Assainissement, Milieux Aquatiques

- 1 - Entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC) du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Accord-cadre à bons de commande.
- 2 - Réalisation d'une prestation de ressourcerie. Marché de prestations de services.

Aménagements, Patrimoine, Voirie

- 3 - Prestations d'entretien des espaces verts et de l'éclairage public des rocade de Bourg-en-Bresse et des zones d'intérêt communautaire de l'ancienne Communauté d'Agglomération (BBA)

DECISIONS D'ORIENTATION :

- Transfert de l'eau et l'assainissement : débat
- Schéma directeur sur le système d'assainissement de Villereversure : mise en conformité
- Mise à disposition d'un terrain au SDIS sur la commune de Villereversure
- Présentation de la note sur l'éolien

** Vous êtes destinataires des rapports. Les décisions de gestion seront présentées et mises en discussions sans être lues.*

Délibération DB.2018.021 - Entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC) du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse. Accord-cadre à bons de commande.

Suite à la fusion au 1er janvier 2017 de 7 intercommunalités, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a lancé un appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sur le territoire des 75 communes constituant le nouveau périmètre de la Communauté d'Agglomération. L'accord-cadre sera conclu pour une période initiale qui démarre de sa notification jusqu'au 31 décembre 2018. Il pourra être reconduit par périodes successives d'un an jusqu'au 31 décembre 2021. Les prestations concernent l'entretien (hors interventions d'urgence) comprenant la vidange et le curage des installations d'assainissement non collectif des usagers du SPANC.

CONSIDERANT que deux offres ont été reçues pour cette consultation. A l'issue de la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 23 janvier 2018 et au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation (prix : 60 %, valeur technique : 30 %, performances en matière de protection de l'environnement : 10 %), la commission d'appel d'offres a procédé à un classement des offres et a retenu comme « l'offre économiquement la plus avantageuse », celle de l'entreprise BIAJOUX, sur la base d'un montant annuel non contractuel au Détail Quantitatif Estimatif de 63 557,50 euros H.T.

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER l'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC) à conclure avec l'entreprise BIAJOUX pour un montant minimum annuel de vidanges de 40 000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 130 000 euros H.T. ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit accord-cadre et tous les documents s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

APPROUVE l'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers du service public d'assainissement non collectif (SPANC) à conclure avec l'entreprise BIAJOUX pour un montant minimum annuel de vidanges de 40 000 euros H.T. et un montant maximum annuel de 130 000 euros H.T. ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit accord-cadre et tous les documents s'y rapportant.

Délibération DB.2018.022 - Réalisation d'une prestation de ressourcerie. Marché de prestations de services.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été publiée sur le BOAMP/JOUE (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics/Journal Officiel de l'Union européenne) le 26 octobre 2017 et la Voix de l'Ain le 30 octobre 2017, pour la réalisation d'une prestation de ressourcerie, en application des articles 25-I 1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ce marché sera conclu pour une période initiale de 24 mois à compter du 1er mars 2018 – reconductible 1 fois pour une nouvelle période de 24 mois.

Au terme de la Commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 9 janvier 2018 et au regard des critères de jugement pondérés dans le règlement de consultation comme suit :

| Critères | Pondération |
|---|-------------|
| 1-Prix des prestations | 40.0 % |
| 2-Valeur technique | 40.0 % |
| 3-Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté | 20.0 % |

Les membres de la Commission d'appel d'offres ont retenu l'offre présentée par le groupement constitué de TREMPLIN (01 Bourg-en-Bresse) – AINTER SERVICES (01 Bourg-en-Bresse) – EMMAUS (01 Servas) - EGT ENVIRONNEMENT (01 Bény) pour un montant estimatif annuel de : 237 284,99 € TTC décomposé comme suit :

- 231 284,99 € TTC correspondant à l'offre de base,
- 6 000 € TTC correspondant à la prestation supplémentaire (étude sur la valorisation des matériaux de construction).

Les prestations étant réglées par application des prix indiqués dans le bordereau des prix (prix forfaitaire annuel pour la prestation de ressourcerie et la prestation supplémentaire et prix unitaires pour les ventes promotionnelles et les ventes en magasins éphémères).

Il s'agit de la seule proposition reçue, cependant elle est techniquement et financièrement satisfaisante.

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

D'APPROUVER le marché à conclure avec le groupement constitué de : TREMPLIN (01 Bourg-en-Bresse) – AINTER SERVICES (01 Bourg-en-Bresse) – EMMAUS (01 Servas) - EGT ENVIRONNEMENT (01 Bény), pour un montant estimatif annuel de : 237 284,99 € TTC correspondant à la solution de base avec la prestation supplémentaire ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

APPROUVE le marché à conclure avec le groupement constitué de : TREMPLIN (01 Bourg-en-Bresse) – AINTER SERVICES (01 Bourg-en-Bresse) – EMMAUS (01 Servas) - EGT ENVIRONNEMENT (01 Bény), pour un montant estimatif annuel de : 237 284,99 € TTC correspondant à la solution de base avec la prestation supplémentaire ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents s'y rapportant.

Aménagements, Patrimoine, Voirie

Délibération DB.2018.023 - Prestations d'entretien des espaces verts et de l'éclairage public des rocades de Bourg-en-Bresse et des zones d'intérêt communautaire de l'ancienne Communauté d'Agglomération (BBA)

Le marché a pour objet le renouvellement des prestations d'entretien des espaces verts et de l'éclairage public sur les zones d'intérêt communautaire. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été publiée sur le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) et le JOUE (Journal Officiel de l'Union européenne), le 10 novembre 2017.

Les prestations s'exécuteront dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande passé en application des articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, soit avec montant minimum et maximum (lot n°1 à 3) soit avec montant maximum (lot n°4) fixés annuellement.

Le montant des commandes pour la période initiale de l'accord-cadre, de la date de notification au 31/12/2018 est défini comme suit :

| Lot(s) | Désignation | Minimum HT | Maximum HT |
|--------|---|--------------|-------------|
| 1 | Entretien des espaces verts diversement situés | 30 000,00 € | 40 000,00 € |
| 2 | Entretien des espaces verts situés le long des rocades de Bourg en Bresse | 55 000,00 € | 70 000,00 € |
| 3 | Entretien des espaces verts situés en zones d'activités | 35 000,00 € | 50 000,00 € |
| 4 | Entretien de l'éclairage public et feux tricolores | sans minimum | 55 000,00 € |

Il est à noter que le lot n°1 est un marché réservé à des entreprises adaptées, Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou structures équivalentes en vertu de l'article 36-I de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Par ailleurs, les lots n°2 et n°3 comportent une clause obligatoire d'insertion sociale et de promotion de l'emploi en vertu de l'article 38 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

En outre, une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) consistant en la mise en œuvre d'éco-pâturage pouvait être proposée sur le lot n°2.

Les accords-cadres précités seront conclus pour une période initiale allant de leur date de notification au 31/12/2018 et pourront être reconduits par périodes successives d'un an sans que la durée totale du contrat ne puisse excéder le 31/12/2021.

Pour tous les lots, les critères de jugement des offres étaient pondérés dans le règlement de consultation comme suit :

| Critères | Pondération |
|------------------------|-------------|
| 1-Prix des prestations | 40 points |
| 2-Valeur technique | 60 points |

Pour le lot n°4, les pièces de l'offre de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES SERVICES, transmises sous forme dématérialisée, n'ont pu être ouvertes.

En conséquence, la Commission d'appel d'offres (CAO), qui s'est réunie le 23 janvier 2018, propose de déclarer cette offre irrégulière car elle ne respecte pas les exigences formulées dans le règlement de la consultation.

La Commission d'appel d'offres a procédé à un classement des offres et a retenu les offres suivantes jugées « économiquement les plus avantageuses »:

| Lot(s) | Désignation | Entreprise / groupement d'entreprises | Montant annuel en euros HT |
|--------|--|---------------------------------------|--|
| 1 | Entretien des espaces verts diversement situés | ADAPAYSAGE (01370 ST ETIENNE DU BOIS) | 30 000,00 € Minimum à 40 000,00 € maximum |
| 2 | Entretien des espaces verts situés le long des rocade de Bourg en Bresse | TARVEL/ AINTER SERVICES (69747 GENAS) | 55 000,00 € Minimum à 70 000,00 € maximum* |
| 3 | Entretien des espaces verts situés en zones d'activités | TARVEL/ AINTER SERVICES (69747 GENAS) | 35 000,00 € Minimum à 50 000,00 € maximum* |
| 4 | Entretien de l'éclairage public et feux tricolores | SOBECA (01240 LENT) | 55 000,00 € maximum (sans minimum) |

*hors PSE (prestation supplémentaire éventuelle), la PSE qui a été jugée trop onéreuse pour être mise en œuvre n'a pas été retenue

Il est demandé au Bureau dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté :

DE DECLARER irrégulière l'offre de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES SERVICES pour le lot n°4, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, car elle ne satisfait pas aux exigences formulées dans le règlement de la consultation ;

D'APPROUVER les accords-cadres à bons de commande pour des prestations d'entretien des espaces verts et de l'éclairage public des rocade de Bourg-en-Bresse et des zones d'intérêt communautaire de l'ancienne Communauté d'Agglomération (BBA) à conclure avec les entreprises précitées pour les montants indiqués ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer lesdits accords-cadres et tous les documents s'y rapportant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité**

DECLARE irrégulière l'offre de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES SERVICES pour le lot n°4, sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, car elle ne satisfait pas aux exigences formulées dans le règlement de la consultation ;

APPROUVE les accords-cadres à bons de commande pour des prestations d'entretien des espaces verts et de l'éclairage public des rocade de Bourg-en-Bresse et des zones d'intérêt communautaire de l'ancienne Communauté d'Agglomération (BBA) à conclure avec les entreprises précitées pour les montants indiqués ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer lesdits accords-cadres et tous les documents s'y rapportant.

**La séance est levée à 19 h 30.
Prochaine réunion du Bureau :
Lundi 19 février 2018**

Fait à Bourg-en-Bresse, le 13 février 2018